



RECHERCHE ET RETOUR DE L'ENFANT

Conseils généraux

La disparition d'un enfant est une expérience très éprouvante. Toutefois, il importe de rester calme et de demander à votre famille, à vos amis et à des professionnels compétents de vous aider. Rapportez la disparition de votre enfant à la police et à la Direction générale des affaires consulaires et consultez votre avocat.

Rechercher un enfant et le ramener à son domicile peuvent se révéler des tâches extrêmement complexes si le parent ravisseur est très déterminé. La tâche est déjà difficile quand le ravisseur ne quitte pas le Canada, mais elle se complique encore plus lorsque celui-ci se rend dans un autre pays. Les efforts pour trouver l'enfant et le ramener chez lui peuvent alors être longs et il n'est pas rare qu'ils échouent. Vous ne devez donc pas entretenir d'espairs irréalistes ou vous attendre à des résultats immédiats; dans certains cas, il faudra attendre plusieurs mois. Vous devriez vous organiser et vous fixer des objectifs et des attentes raisonnables, notamment :

- obtenir rapidement confirmation de l'endroit où se trouve votre enfant;
- obtenir rapidement confirmation que votre enfant est sain et sauf;
- organiser le plus tôt possible une rencontre entre votre enfant et un fonctionnaire canadien;
- vous renseigner précisément sur votre situation juridique au Canada et dans le pays où se trouve votre enfant;
- connaître les limites et les contraintes qui influenceront sur le retour de votre enfant au Canada;
- vous familiariser avec la procédure judiciaire;
- comprendre les répercussions financières possibles de la recherche et du retour de votre enfant, pour vous et pour les membres de votre famille.